

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Vendredi 20 juin 2014

L'an deux mille quatorze, le vingt juin à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Noëlle HUGUENIN, Maire.

- **Désignation des délégués (titulaire et suppléants)**
devant constituer le collège électoral chargé de procéder à l'élection des deux sénateurs
- **Travaux de voirie programme 2014**
Lancement de la consultation
- **Subventions Communales**
Bibliothèque, DAL, Sainte Fleur et Sauvegarde de Virine
- **Budget Commune**
Décision modificative
- **Ecole primaire**
Transfert transport scolaire au Conseil général – Inscription des enfants de 2 ans
- **Vignettes Transports scolaires des collégiens**
- **Syndicat Mixte Départemental d'Electricité des Vosges**
Adhésion à la compétence optionnelle « éclairage public du SMDEV
pour les années 2015, 2016, 2017 et 2018
- **Questions diverses**

Convocation adressée le : 12 juin 2014

Présents : Les membres du Conseil Municipal sauf :

Absent : Madame Marie-Paule MASSON

Représenté : Mme Marie-Paule MASSON donne procuration à M. Anthony LANGEVIN

Secrétaire : M. Yvan RIVAT

Les membres du Conseil Municipal présents approuvent les comptes rendus de la réunion du 4 et 17 avril 2014.

ELECTION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS

Mise en place du bureau électoral

Madame Noëlle HUGUENIN, Maire, a ouvert la séance.

Monsieur Yvan RIVAT a été désigné en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal

Le Maire procède à l'appel nominal des membres du Conseil, a dénombré 10 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT était remplie.

Le Maire a ensuite rappelé qu'en application de l'article R. 133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le Maire et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture, à savoir Messieurs Claude LHUILLIER, Jean-Maurice THAILLARD, Julien POTHIER et Madame Marie MATHIEU

Mode de scrutin

Le Maire a ensuite invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs. Il a rappelé qu'en application des articles L. 288 et R. 133 du Code Electoral, les délégués titulaire et leurs suppléants sont élus séparément, sans débat, au scrutin secret et à la majorité absolue.

Le Maire a également précisé que les membres du conseil municipal qui sont également députés, sénateurs, conseillers régionaux, conseillers généraux, conseillers à l'Assemblée de Corse ou membres de l'Assemblée de Polynésie Française peuvent participer à l'élection des délégués suppléants mais ne peuvent être élus délégués ou suppléants (art. L 287, L. 445 et L. 556 du Code Électoral).

Le Maire a rappelé que les délégués et suppléants sont élus parmi les membres du Conseil Municipal. Toutefois, si le nombre de délégués titulaire et de suppléants à élire est supérieur au nombre de conseillers en exercice, les suppléants peuvent également être élus parmi les électeurs inscrits sur les listes électorales de la Commune.

Le Maire a indiqué que conformément à l'article L. 284 du Code Électoral, le Conseil Municipal devait élire **UN** délégué et **TROIS** suppléants.

Les candidats peuvent se présenter soit isolément, soit sur une liste incomplète, soit sur une liste comportant autant de noms qu'il y a de délégués à élire ou sur une liste comportant autant de noms de suppléants. Les adjonctions et les suppressions de noms sont autorisées (art. L. 288 du Code Électoral). La circonstance qu'une personne ne soit pas portée candidate ou soit absente ne fait pas obstacle à son élection si elle obtient le nombre de suffrage requis.

Sont candidats :

Madame Noëlle HUGUENIN
Monsieur Claude LHUILLIER
Monsieur Nicolas HAYOTTE
Monsieur Jean-Maurice THAILLARD

Déroulement du scrutin

Chaque Conseiller municipal, à l'appel de son nom, a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe ou d'un seul bulletin plié du modèle uniforme. Le Président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe (ou le bulletin) que le conseiller municipal a déposé lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Le Président a déclaré le scrutin clos et les membres du bureau électoral ont immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote

Elections du délégué titulaire : Noëlle HUGUENIN à l'unanimité

Résultat du premier tour de scrutin de l'élection des délégués

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés	11
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
Nombre de suffrage exprimés [b-c]	11
Majorité absolue	6

Indiquer les nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffre	En toutes lettres
HUGUENIN Noëlle	11	Onze

Proclamation de l'élection des délégués

Madame Noëlle HUGUENIN née le 22/12/1961 à ÉPINAL (88)
 Adresse : 107 rue du Savron à Domèvre sur Avière (88390)
 A été proclamée élue au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

Le Maire a rappelé que le délégué présent ne peut plus refuser d'exercer la fonction après l'ouverture du scrutin pour la désignation des suppléants.

Elections des suppléants :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
 Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés) 11
 Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau 0
 Nombre de suffrage exprimés [b-c] 11
 Majorité absolue 6

Indiquer les nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffre	En toutes lettres
LHULLIER Claude	11	Onze
HAYOTTE Nicolas	11	Onze
THAILLARD Jean-Maurice	11	Onze

Proclamation de l'élection des suppléants

En application de l'article L. 288 du Code électoral, l'ordre des suppléants a été déterminé successivement par l'ancienneté de l'élection (élection au premier ou au second tour) puis, entre les suppléants élus à l'issue d'un même tour de scrutin, par le nombre de suffrages obtenus, puis, en cas d'égalité de suffrages, par l'âge des candidats, plus âgé étant élu

Monsieur Claude LHULLIER né le 04/01/1949 à THAON LES VOSGES (88)
 Adresse : 112 Perrey à Domèvre sur Avière (88390)
 A été proclamé élu au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

Monsieur Nicolas HAYOTTE né le 20/09/1970 à ÉPINAL (88)
 Adresse : 112 Perrey à Domèvre sur Avière (88390)
 A été proclamé élu au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

Monsieur Jean-Maurice THAILLARD né le 05/03/1953 à NANCY (54)
 Adresse : 126 rue des Sources à Domèvre sur Avière (88390)
 A été proclamé élu au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

Clôture du procès verbal à 20 H 15

N° DCM 59/2014	<u>TRAVAUX DE VOIRIE 2014</u> <u>LANCEMENT DE LA CONSULTATION PAR MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE</u>
--------------------------	---

Monsieur Nicolas HAYOTTE informe les membres du conseil municipal qu'une réunion de la Commission Travaux a eu lieu le 20 mai dernier. Au cours de cette séance de travail, a été abordé le projet des travaux d'entretien de voirie 2014 à effectuer sur la voie communale n° 4 ainsi que la reprise du trottoir et déplacement des panneaux rue Principale pour un montant estimé à 116 102,00 € HT. Madame le Maire sollicite du conseil municipal l'autorisation de lancer la consultation en vue de la passation d'un marché à procédure adaptée passé par tranches permettant d'exécuter la section la plus urgente côté Thaon pour des raisons de sécurité.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

AUTORISENT Madame le Maire à lancer la consultation précitée.

N° DCM 60/2014	<u>SUBVENTIONS COMMUNALES 2014</u>
--------------------------	---

Madame le Maire donne lecture des demandes de subventions sollicitées par la bibliothèque, les associations DAL, Sauvegarde de la croix de Virine et Sainte Fleur de l'Avière.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

DECIDENT d'octroyer les subventions de la manière suivante :

- | | |
|--|---------|
| - Bibliothèque (Fonctionnement et Investissement) : | 1 100 € |
| - Association D.A.L : | 500 € |
| - Sauvegarde de Virine : | 60 € |
| - Sainte Fleur de l'Avière : | 50 € |

N° DCM 61/2014	<u>BUDGET COMMUNAL 2014</u> <u>DECISION MODIFICATIVE N° 1</u>
--------------------------	--

Madame le Maire informe qu'une dernière facture doit être réglée concernant les frais et vacation du Commissaire enquêteur pour le dossier du Zonage d'Assainissement pour un montant s'élevant à 1 209.90 €. Le compte 202 *frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme* de la section d'investissement n'étant pas assez approvisionné, Madame le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal, de la nécessité de prendre la décision modificative budgétaire suivante :

Investissement Dépenses

D 202 - frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme + 650.00 €

Investissement dépenses

D 2188 – Autres immobilisation corporelles - 650.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

ACCEPTE la décision modificative n° 1

N° DCM 62/2014	<u>ECOLE PRIMAIRE</u> <u>TRANSFERT TRANSPORT SCOLAIRE AU CONSEIL GENERAL</u>
--------------------------	---

Madame le Maire donne la parole à Monsieur Julien POTHIER.

Celui-ci rappelle que, jusqu'à présent, la commune organisait elle même le transport scolaire. Cette prestation était confiée à la Société MARCOT.

M. POTHIER propose que cette compétence soit reprise en direct au le Conseil Général, il précise que c'est la Société TRANSDEV qui effectuera ces prestations à partir de la rentrée de septembre 2014, sachant que la participation communale s'élève à 160,00 €/an/enfant et qu'il y a obligation d'un accompagnateur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l' l'unanimité des membres présents

ACCEPTE le transfert du transport scolaire vers le Conseil Général

Monsieur LANGEVIN attire l'attention sur les problèmes de sécurité en ce qui concerne le demi-tour des bus qui se pratique actuellement depuis la voie communale près du domicile de M. et Mme AZIER, rues des Frères Mourot.

Plusieurs solutions sont évoquées. Elles seront étudiées ultérieurement.

N° DCM	<u>ECOLE MATERNELLE D'UXEGNEY</u>
--------	--

Suite à la réunion de l'équipe enseignante de l'école maternelle « Le Pré des Lins » à Uxegney, il ressort que l'effectif est de 105 élèves pour 4 classes. Vu le nombre d'enfants par classe, les professeurs des écoles ont décidé de ne pas accepter les enfants nés en 2012.

Le contrat de Paméla LEPORINI ne sera pas renouvelé.

N° DCM 63/2014	<u>TRANSPORTS SCOLAIRES DES COLLEGIENS</u> <u>VIGNETTES 2014/2015</u>
--------------------------	--

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que le Conseil Général, aux termes des lois de décentralisation, est responsable de l'organisation et du financement des transports scolaires. Rappel qu'a ce titre. il a été demandé une participation financière des familles aux frais de transports scolaires. Pour l'année 2013/2014 le tarif est de 80 € qui se décompose comme suit : 24 € demandé pour le 1^{er} trimestre et 56 € pour les deux derniers trimestres. Madame le Maire précise qu'à ce jour nous n'avons pas reçu les tarifs pour la rentrée scolaire prochaine.

Cette année, quatre enfants ne sont pas venus chercher leurs vignettes. Il est demandé de réfléchir à une solution.

Madame Muriel CUENIN demande qui effectue les contrôles, M. Julien POTHIER précise que c'est le chauffeur qui doit normalement contrôler que chaque élève soit en possession de sa carte à jour.

M. Nicolas HAYOTTE propose que les vignettes non retirées soient refacturées aux familles concernées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents accepte cette nouvelle disposition

Cette dernière information sera repreciser dans le flyer d'inscription distribué début août.

N° DCM 65/2014	<u>SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE DES VOSGES</u> <u>COMPETENCE OPTIONNELLE « ECLAIRAGE PUBLIC DU SMDEV »</u>
--------------------------	---

Madame le Maire donne lecture du courrier de Monsieur le Président du Syndicat Mixte Départemental d'Électricité des Vosges (SMDEV) invitant le Conseil Municipal à se prononcer sur l'adhésion de la Commune à la compétence optionnelle « Éclairage Public » Investissement et maintenance pour les années 2015, 2016, 2017 et 2018.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

DEMANDENT l'adhésion de la commune à la compétence optionnelle « éclairage public » du Syndicat Mixte Départemental d'Électricité des Vosges, au vu du document relatif aux « conditions techniques, administratives et financières d'exercice de la compétence » approuvé par les membres du Comité du SMDEV lors de la réunion du 24 juin 2009.

INDIQUENT que le Commune ne dispose pas de contrat en cours.

TRANSMET au Syndicat un inventaire des points lumineux de la Commune (nombre, nature, puissance) selon la liste jointe.

N° DCM 66/2014	<u>SOUTIEN DE LA COMMUNE AU CONSEIL GENERAL ET A SON MAINTIEN</u> <u>DANS L'ORGANISATION TERRITORIALE.</u>
--------------------------	---

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal du courrier reçu par l'Association des Maires Ruraux de France le 19 juin par courriel concernant le soutien de la commune au Conseil Général et a son maintien dans l'organisation territoriale.

L'ensemble du Conseil Municipal ne souhaitant pas de précipitation avant de statuer, Madame le Maire propose le report de la délibération à la prochaine réunion du conseil municipal. Le courrier de AMRF sera transmis aux élus.

QUESTIONS DIVERSES :

Compte rendu de la réunion de la Commission aux affaires scolaires du 2 juin 2014 Ecole du 2 juin 2014

Madame le Maire rend compte de la réunion du 2 juin 2014 avec le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale (DASEN). Monsieur FOLK, confirme la fermeture d'École Et rappelle que la commune de Domèvre sur Avière n'est pas un village isolé et est situé à trois kilomètres de la commune d'Uxegney, dotée d'une école en capacité d'accueillir les enfants domaviérois et de surcroit accessible par une départementale sans difficulté majeure.

Monsieur POTHIER évoque à nouveau les coûts que représenteraient la création d'une école libre, un devis a été établi pour le recrutement d'un enseignant, il s'élève à 20 520 € qui viendrait en plus dans le calcul du coût actuel.

Madame VALENTIN directrice de l'école maternelle d'Uxegney, a invité les parents le jeudi 5 juin au matin et le jeudi 19 juin au soir.

Monsieur LANGEVIN Anthony demande le coût supporté par la Commune pour l'école de Domèvre 3 600 €/an/élève.

Conseil de l'école maternelle d'UXEGNEY le 10 juin 2014

La commune de Domèvre sur Avière a été représentée par Marie-Paule MASSON
Le compte-rendu ne nous est pas parvenu à ce jour.

Conseil de l'école élémentaire d'UXEGNEY le 17 juin 2014

La commune de Domèvre sur Avière a été représentée par Marie-Paule MASSON et Noëlle HUGUENIN

Monsieur LAMBOLEZ, Directeur, demande l'ajout d'un point pour les portables des enfants.

Horaires des rythmes scolaires à la rentrée de septembre 2014 :

- École du Centre
 - Lundi et jeudi 8H40 – 11H45 et 13H45 – 16H40
 - Mardi vendredi 8H40 – 11H45 et 13H45 – 15H10
 - Mercredi 8H40 – 11H45
- École de bois l'Abbé
 - Lundi et jeudi 8H30 – 11H30 et 13H30 – 16H30
 - Mardi vendredi 8H30 – 11H30 et 13H30 – 15H00
 - Mercredi 8H30 – 11H30

NAP (Nouvelles Activités Périscolaires^o : coût à la charge de la famille : 1,50 €/enfant/semaine, le reste sera supporté par la commune d'Uxegney.

Information d'une prochaine réunion le 24 juin 2014 à UXEGNEY pour la mise en place des transports en présence de Madame BOLSIUS, Inspectrice de l'Éducation Nationale.

Travaux de fauchage - débroussaillage

Monsieur Nicolas HAYOTTE informe que deux devis ont été demandés pour les travaux fauchage débroussaillage

- Société Gino CHAMPAGNE pour un montant de 1400 €
- GAEC de Virine pour un montant de 2 400 €

Monsieur CHAMPAGNE a été retenu.

Station d'épuration

La vidange du dessableur et le nettoyage de divers aqueducs sera effectué cette semaine par l'entreprise APE de PLAINFAING.

L'épandage des boues sera effectué à la fin de l'été.

Forêt

Monsieur Nicolas HAYOTTE informe que Monsieur MAIX procédera au cloisonnement des parcelles 9 et 22 pour l'année 2014.

Remplacement du four à la salle polyvalente

Claude LHUILLIER a consulté plusieurs fournisseurs afin de procéder au remplacement du matériel de collectivité de la salle polyvalente devenu inutilisable. Il informe que l'offre retenue est celle de la société A.V.S Dépannage pour la somme de 3 590 TTC.

Fermeture de la mairie pendant la période de congés estivale

Madame le Maire informe que la mairie sera fermée tous les samedis des mois de juillet et août. Monsieur LANGEVIN demande qu'une information soit faite auprès de population.

Madame le Maire demande que les informations des différents travaux soit remonter en mairie et non directement aux employés communaux.

Messagerie électronique :

Concernant les transmissions de courriels, il est souhaité qu'ils soient uniquement renvoyés en mairie.

Schéma de Cohérence Territoriale

Monsieur LANGEVIN informe de l'élection du Président du SCOT Monsieur HEINRICH et de la révision prochaine du SCOT

Deux mesures ont été évoquées un projet agro environnementale et une stratégie pour la consolidation des pôles urbains,

Une prochaine réunion SCOT aura lieu le 22 septembre.

Monsieur LANGEVIN demande des explications au sujet du passage de la direction des impôts.

Il demande que les intervenants chez les particuliers donnent l'information en mairie dans un délai raisonnable afin que celle-ci puisse avertir les particuliers.

Prochaine réunion du Conseil Municipal fin août début septembre sauf urgence

Fin de la séance à 21 H 45

Le Maire
Noëlle HUGUENIN